

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 218

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 31**

Après l'alinéa 158, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Au I de l'article L. 5842-6 du même code, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.